

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I.	Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1036645
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): FATTORIA LA VIALLA DI GIANNI, ANTONIO E BANDINO LO FRANCO - SOCIETA' AGRICOLA SEMPLICE
IV.	Reproduction de la marque: FATTORIA LA VIALLA
V.	Protection pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii)): Cl. 29: "Conserves, beurre, fruits et légumes conservés, fromages, confitures, huile d'olive alimentaire, jambon cru et cuit, produits d'épicerie fine, pickles." Cl. 30: "Vinaigres, confiseries, bonbons, biscuits, pains, pizza, pâtes alimentaires, sauces (assaisonnements), sauces à salade, produits d'assaisonnements et garnitures, miel, sauces." Cl. 31: "Maïs céréalier non transformé, sons de céréales, épeautre, fruits frais, champignons frais, blé, maïs, légumes frais, semences, graines de soja." Cl. 32: "Boissons sans alcool, boissons à base de fruits, jus de fruits, sirops pour faire des boissons."

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

Directeur général



Dr. Boris Simonov

VII. Date: **03/10/2011**